



Séparation/Droit de visite

Par **Cassandra74250**, le **21/05/2020** à **22:19**

Bonsoir, je m'en remet à vous car je ne sais plus quoi faire

Suite a la séparation avec le père de ma fille qui est âgé d'à peine 3 mois, Monsieur me demande de prendre sa fille de 8h30 du matin jusqu'au soir (aucunes heures de retour donner de sa part) hors je ne lui fait aucunement confiance, il ne reconnaît pas ses pleurs.

Il n'arrive pas a savoir quand elle a faim, quand il doit la changé ou quand elle est fatiguée

Je lui est dit hier que j'étais ok pour dimanche toute la journée, mais après réflexion je ne suis pas dutout d'accord et j'ai très peur pour ma fille.

Que dois-je faire ?

Merci a vous

Par **Visiteur**, le **21/05/2020** à **22:30**

Bonsoir

Le droit de visite, les conditions et autres modalités doivent être tranchés par le JAF.

<https://www.cidj.com/vie-quotidienne/justice/saisir-le-jaf-juge-aux-affaires-familiales-en-urgence>

<http://www.jafland.info/post/2008/09/05/Modele-de-refere-devant-le-JAF>

https://blogavocat.fr/space/guy.fitoussi/content/droit-de-garde-des-enfants---saisir-le-juge-ou-agir-en-refere--_8b1b81d1-4b10-48f2-9547-f82ddf4504ff